

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

M22- 0027008

201625

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1321 Société : RAM
 Actif Pensionné(e) Autre : RAJIL MOHAMED
 Nom & Prénom : RAJIL MOHAMED
 Date de naissance : 1950
 Adresse : GHIZ. IMM.05 APT.10 ALBASSATINE BOUSKOURA
 Tél. : 0611960705 Total des frais engagés : 32.00,00 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

 Dr. Hind Kharbouch Joundy
 Ophtalmologiste
 Angle Bd. 2 Mars Et Bd. Qods
 Residence Al Majd Imm. Y,N°1
 Tel: 0522 52 10 61

Date de consultation : 02 AVR 2024
 Nom et prénom du malade : Rajil Mohamed Age : 74
 Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant
 Nature de la maladie : affection oculaire
 Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie : Pathologie
 En cas d'accident préciser les causes et circonstances : ACCIDENT
 Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASA Le : 02/04/2024

Signature de l'adhérent(e) : Rajil Mohamed

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
02 AVR 2024	G + fo		2500 Dh	
			1500 Dh	

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
Dr. Kharbouch Joudi Spécialiste Bd. 2 Mars Et Bd. Qods Résidence Al Majid Imm. Y N°1 Tél: 0522 87 34 39 - 0554 06 69 01 27	03/04/2024		fraction			2800 Dh

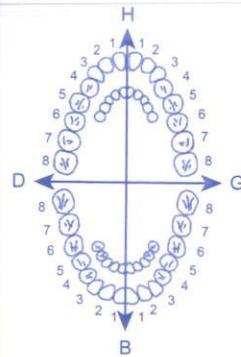
RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

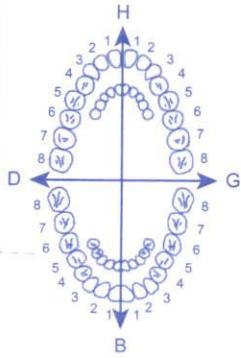
Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	CŒFFICIENT DES TRAVAUX



O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE			
	H	25533412	21433552	MONTANTS DES SOINS
	D	00000000	00000000	
	B	00000000	00000000	
	G	35533411	11433553	



[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession				

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

OPTIQUE MOUSSAOUI

Opticien Spécialiste

Bloc Kodia 106 Bd. E N° 7 Bis,

El Hay Mohammedi - Casa

Tél : 06 69 00 97 85

05 22 60 3439

Patente : 32825428



OPTIQUE MOUSSAOUI

blok 106, N° 7

El Hay Mohammedi - Casablanca
tel: 05 22 60 34 39 - OSM: 06 69 00 97 85

نظارات مساوي

أخصائي في النظارات البصرية

بلوك الكدية 106 - الحي المحمدى E

الرقم 7 مكرر - الحي المحمدى

الهاتف : 06 69 00 97 85

05 22 60 3439

الباتننا : 32825428

Ordonnance de M. le Docteur :

Hmed KHAIRBOUCH

N° de nomenclature

Correspondant à la prescription

LOIN	O.D : <u>1,25 (أي 50% من 3)</u> O.G : <u>1,50 (أي 75% من 3)</u>	PRES	O.D : <u>ADD + 2.00</u> O.G : <u>ADD + 2.00</u>
------	--	------	--

FOURNITURE

Monture : Optique Kodia

1200 00

Verres : VL = Grigni que AR

1000 00

VP = Grigni que BL

600 00

Etuis :

2800 00

Total :

Deux Mille huit cent M

ou 2800

blok 106, N° 7

El Hay Mohammedi - Casablanca

Arrêtée la présente facture à la somme de

Casablanca, le 03/04/2024

M. ou Mme : RAJIL Mohamed

en espèce

MOUSSAOUI Abdssamad

INPE : 095012357

Dr Hind KHARBOUCH

Spécialiste en Ophthalmologie

Chirurgie de la cataracte par phaco

Chirurgie réfractive - Angiographie - Laser

Strabisme - Glaucome - Lentilles de contact

Cabinet



د. هند خربوش

اختصاصية في أمراض وجراحة العيون

جراحة الخلالة بالأمواج فوق الصوتية

معالجة قصر النظر بالليزر

تصوير أوعية الشبكة واللازر

الحول - الضغط - العدسات اللاصقة

Ordonnance

Casablanca le : 02 avril 2024

Mr RAJIL MOHAMED

Monture + verres correcteurs progressifs
Organiques, Antireflets

VL : OD = - 1.25 (- 0.50 à 110°)

OG = - 1.50 (- 0.25 à 34°)

VP : ODG = Add : + 2.00

OPTIQUE JOURSSOURI
Dr. Hind Kharbouch Joudny
Ophtalmologiste
Angle Bd. 2 Mars Et Bd. Qods
Residence Al Majd Imm. Y, N°1
Tél: 0522 52 10 61

Dr. Hind Kharbouch Joudny
Ophtalmologiste
Angle Bd. 2 Mars Et Bd. Qods
Residence Al Majd Imm. Y, N°1
Tél: 0522 52 10 61

زاوية شارع 2 مارس وشارع القدس، إقامة المجد، عماره I ، الرقم 1 ، عين الشق - الدار البيضاء
Angle Bd. 2 Mars & Bd Al Qods, Resdience Al Majd Imm I - N°1, Ain Chock - Casablanca
INPE : 091165993 - Tél / Fax : 0522 52 10 61 - E-mail : dr_kharbouch@hotmail.com

Chirurgie de la cataracte par phaco

Chirurgie réfractive - Angiographie - Laser

Strabisme - Glaucome - Lentilles de contact

جراحة العجلة بالأمواج فوق الصوتية

معالجة قصر البصر بالليزر

تصوير أوعية الشبكة والليزر

الحول - الضغط - العدسات اللاصقة

02/04/2024

Cher confrère,

Le bilan ophtalmologique de votre patient Mr RAJIL MOHAMED (74 ans et 3 Mois) que vous suivez pour un diabète de type...2... montre :

- Acuité visuelle : OD 10/10 OG 10/10; Parinaud; après correction optique
- Motilité Oculaire : normale en mono et binoculaire,
- Réflexes Photo-moteurs ; directs et consensuels : présents ODG,
- Examen du segment antérieur : Cataracte débutante
- Tonus oculaire : normal à 14 mmhg aux 2 yeux,
- Fond d'œil :
 - Papilles de coloration normale et à bord nets ;
 - Macula de bon reflet
 - Arbre vasculaire : RAS

Au total : bilan Ophtalmologique normal. Absence de signe de rétinopathie diabétique ophtalmoscopiquement individualisable.

Merci de votre collaboration. Cordialement.

DR KHARBOUCH

Dr. Hind Kharbouch - Ophthalmologist - 1061 N°1 Imm. Al Majd Bd. 2 Mars & Bd. Qods Residence - Casablanca - Maroc
M